

Commune de Rossenges

Procès-Verbal du Conseil général du 03 décembre 2025

1. Accueil des membres et assermentation des nouveaux membres

Présidence : Milo Alexandre

Secrétaire : Débaz Marie

Municipalité : Baudrocco Raphaël, Dégallier Xavier

Boursière : Bavaud Valérie

Membres du CG présents : Blaser Laurent, Champod Grégory, Cherbuin Patrick, Débaz Lucien, Dégallier Orane, Fiaux Roger, Gauthey Yannick, Gigon Kim, Milo Gaëlle, Perreten Justine

Excusés : Débaz Chantal, Nicod Pierre-André, Nicod Sheila, Fardel Renée

2. Lecture du procès-verbal du Conseil du 8 mai 2025

Le procès-verbal du 08 mai 2025 est lu et approuvé à l'unanimité.

3. Élection – renforcement de la Commission de rénovation du Collège

M. Xavier Dégallier, Syndic, informe le Conseil que de nombreuses questions restent ouvertes concernant l'avenir du bâtiment communal, notamment avec les enjeux de la péréquation.

La Commission actuelle est composée de trois membres, ce qui ne permet pas de représenter suffisamment la diversité des avis au sein de la commune. M. Xavier Dégallier, propose d'élargir la Commission à quatre ou cinq membres afin d'enrichir les débats et de poursuivre le travail engagé avec l'architecte. La Commission prévoit deux à trois séances en 2026.

La Municipalité souhaite disposer de projets et d'idées plus abouties en vue d'éventuelles réalisations à l'horizon 2026-2027.

À l'issue de ces discussions, Lucien Débaz et André Fardel se portent volontaires pour rejoindre la Commission.

L'assemblée vote à l'unanimité en faveur de cette élection. M. Xavier Dégallier les remercie chaleureusement pour leur engagement.

4. Règlement sur l'entretien des chemins communaux et autres ouvrages d'améliorations foncière – Préavis 04/2025 – Rapport de la Commission – Vote

La Municipalité informe le Conseil qu'un avenant au règlement est nécessaire afin de corriger une omission constatée dans le projet soumis. En effet l'article 4.4 relatif à la taille des arbres en bordure de route, figurant dans le règlement adopté en 2024, n'a pas été repris dans la version proposée.

L'avenant vise donc à réintroduire cette disposition qui stipule l'obligation de tailler les arbres en bords de route de manière à garantir libre le passage des véhicules pour lesquels le chemin est destiné, au minimum 5 mètres de haut depuis le bord de la banquette.

L'avenant est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

La Commission de gestion, composée de Messieurs Colin Débaz, Lucien Débaz et Grégory Champod, rapporteur, fait lecture de son rapport et propose au Conseil d'approuver le préavis municipal 04/2025.

Il n'y a pas de questions à l'issue de la lecture et le nouveau règlement sur l'entretien des chemins communaux et autres ouvrages d'améliorations foncière est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

5. Budget 2026 – Préavis 05/2025 – Rapport de la Commission – Vote

En préambule de la présentation du budget 2026, la Municipalité apporte plusieurs précisions concernant les charges de personnel. Mme Valérie Bavaud, Boursière, sera engagée par la commune de Trey, puis les coûts seront refacturés aux quatre communes dans lesquelles elle exerce son activité, dont Rossenges. Dans un souci d'équité, les indemnités liées aux différents dicastères ont été revues à la hausse.

Mme. Valérie Bavaud passe en revue ensuite les principaux postes budgétaires. Le budget 2026 présente un excédent de revenus de CHF 22'200.-.

M. Xavier Dégailler apporte plusieurs précisions complémentaires, notamment sur les coûts de traitement des eaux usées qui pourraient à terme augmenter suite au départ de la société Cremo du réseau d'épuration de Lucens. Il revient également sur les variations de la facture policière qu'il relie aux fluctuations de la péréquation et des recettes fiscales. Il relève toutefois une évolution du mode de calcul qui vise davantage de stabilité dès 2025. Enfin, il évoque la péréquation intercommunale qui génère des disparités entre communes et limite la marge de manœuvre financière de Rossenges et réaffirme le soutien communal aux associations locales.

La Commission de gestion, composée de Messieurs Colin Débaz, Lucien Débaz et Grégory Champod, rapporteur, fait lecture de son rapport et propose au Conseil d'approuver le préavis municipal 05/2025.

Il n'y a pas de questions à l'issue de la lecture et le budget 2026 est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

6. Communication de la Municipalité

Mme Kim Gigon revient brièvement sur les principales activités menées durant son mandat, notamment sur la séparation des structures de l'ARAS et de l'ARAJ. Mme Kim Gigon informe le Conseil qu'elle quittera la Municipalité à l'issue de la législature en cours.

M. Raphaël Baudrocco revient sur l'interdiction de circulation des camions sur le chemin du Brit, il indique qu'un dossier complet doit être constitué et transmis à l'AISTBV afin qu'une demande formelle puisse être déposée. Cette mesure vise à reporter le trafic sur la route du Collège. Il informe également que les résultats du radar installé à la demande de la gendarmerie n'ont pas encore été transmis à la commune. Un radar pédagogique sera installé à la mi-décembre 2026. M. Raphaël Baudrocco informe le Conseil qu'il quittera la Municipalité à l'issue de la législature en cours.

M. Xavier Dégailler présente un bilan de ses activités de l'année 2025 avec une participation à 31 séances de représentation et 12 séances de Municipalité. Il a également suivi deux formations consacrées à la gestion de crise avec un accent particulier sur la cybersécurité.

7. Divers et propositions individuelles

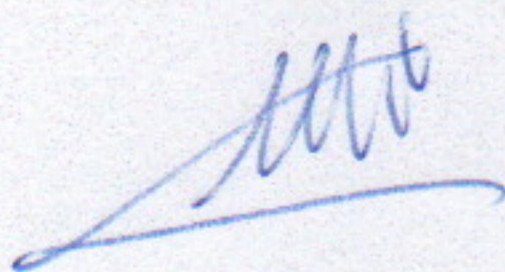
M. Xavier Dégailler nous communique qu'un étudiant de l'Université travaille actuellement sur la géothermie profonde. Dans ce contexte, le Canton de Vaud prévoit l'octroi de zones dédiées à l'exploitation géothermique profonde. M. Xavier Dégailler nous transmettra l'enquête.

Une proposition est évoquée visant à la création d'une association des amis du Collège. Il est précisé que la Romande Énergie soutient financièrement certaines associations de ce type.

M. André Fardel intervient au sujet des transports publics et plus particulièrement de la coordination entre les horaires CarPostal et les trains. Il relève un problème de correspondance insuffisamment coordonnées, notamment avec des écarts de quelques minutes seulement.

Le Conseil Général se termine à 21h25.

Le président



Alexandre Milo

La secrétaire



Marie Débaz